



PO Box 240, Apia, Samoa
E : sprep@sprep.org
T : +685 21929
F : +685 20231
W : www.sprep.org



L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures.

Vingt-septième Conférence du PROE

Alofi, Nioué
19 – 21 septembre 2016

Point 9.4.1 de l'ordre du jour : Évaluation environnementale stratégique

Objectif

1. Informer sur les avancées réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique du PROE (EES) et demander un soutien en matière de sensibilisation et de renforcement des capacités de l'EES pour les pays membres.

Contexte

2. L'EES est une procédure de planification d'une échelle supérieure qui renforce l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) en identifiant des emplacements géographiques appropriés au développement et en examinant les impacts environnementaux qui pourraient découler de la mise en œuvre de politiques, plans et programmes gouvernementaux pour le développement.
3. L'EES a été incluse dans le Plan stratégique du Programme régional océanien de l'environnement 2011-2015, et a été présentée aux Membres par l'intermédiaire des Lignes directrices des EIE régionales du PROE, qui ont été approuvées lors de la vingt-sixième Conférence du PROE. L'EES fait l'objet de discussions quant à son inclusion dans le nouveau Plan stratégique du PROE, et le Groupe de travail sur la biodiversité au-delà des zones de juridiction nationale, chargé d'étudier les questions liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà des limites des juridictions nationales, s'y réfère. Le PROE a également fourni des informations sur l'EES au Projet Ressources minérales des grands fonds marins de la CPS et de l'UE, puisque l'EES est un outil qui peut servir à évaluer les propositions d'extraction minière en eaux profondes, en particulier dans les zones marines présentant divers usages et valeurs.
4. Étant donné l'intérêt croissant pour l'EES dans l'ensemble de la région, nous proposons que :
(1) l'EES soit incluse en tant que module dans le Manuel régional de formation aux EIE, qui est en cours de rédaction et vise à compléter les Lignes directrices régionales pour les EIE et (2) qu'une formation consacrée à l'EES soit donnée aux pays membres du PROE sur demande.
5. Le personnel du Secrétariat a récemment participé à un atelier d'introduction à l'EES, organisé en partenariat avec la Banque mondiale. Cet atelier constitue une base pour l'élaboration d'un module de formation à l'EES ainsi que pour la mise en place d'une formation portant sur l'EES.

Recommandation

6. La Conférence est invitée à :
 - **soutenir** la sensibilisation à l'EIE et le renforcement des capacités de celle-ci pour les pays membres, en incluant un module EES dans le Manuel régional de formation aux EIE ainsi que des ateliers centrés sur l'EES.

3 août 2016